



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- DECEMBRE 2026

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 16 ET LE 20 NOVEMBRE 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS

Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de Mansle-les-Fontaines

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
Adresse : Commune :
Téléphone : domicile : portable : travail :
Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : **DECEMBRE 2026**

- repas x 3,30 € =	€	s. 49	semaine 50	semaine 51	semaine 52	s. 53	Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J	
- repas x 4,80 € =	€	1 3 4	7 8 10 11	14 15 17 18	21 22 24 25	28 29 31	
					VA CANC ES	VA CANC	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents